Zeitschrift: Rapport de la Direction et du Conseil d'Administration du Chemin de

Fer du Gothard

Herausgeber: Gotthardbahn-Gesellschaft Luzern

Band: 17 (1888)

Rubrik: Organes de l'administration

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 27.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

l'opinion qu'en de telles conjonctures les négociations suisses pouvaient être différées sans préjudice aucun. En conséquence le Département a ajourné les pourparlers sur notre demande de concession jusqu'à nouvel avis de notre part.

II. Organes de l'administration.

L'organisation de l'administration générale n'a pas changé durant l'exercice 1888.

Quant à l'état du personnel des organes de la Compagnie, nous avons à mentionner ce qui suit: l'Assemblée générale a élu Président du Conseil d'administration pour une nouvelle période de 3 années, Mr. le Colonel Rieter, Conseiller aux Etats; d'autre part le Conseil d'administration a nommé pour la même période Mr. Schuster-Burckhardt Vice-président de ce corps, Mr. Zingg Président, Mr. le Dr. Stoffel Vice-président et Mr. G. Koller Suppléant de la Direction.

C'est avec le plus profond regret que nous devons rappeler aussi la perte douloureuse que le Conseil d'administration a éprouvée par le décès, survenu le 4 octobre 1888, d'un de ses Membres, Mr. le Commandeur Correnti à Rome, qui a rendu les services les plus éminents pour la coopération de l'Italie à la constitution de l'entreprise du Gothard; nous avons en outre à vous informer que Mr. le Colonel Fischer à Aarau s'est vu obligé, en raison de son grand âge, de déclarer ne pouvoir conserver son poste d'Administrateur et de demander sa démission; nous vous proposons, vu les motifs énoncés par Mr. Fischer, d'accepter sa demande avec les meilleurs remerciements pour les services rendus et de repourvoir ces deux vacances.

L'état du personnel des fonctionnaires supérieurs de l'administration centrale ne s'est pas modifié durant l'exercice écoulé.

La construction du nouveau bâtiment d'administration a été poussée de telle sorte en 1888 que tous les services de l'administration centrale ont pu y entrer au commencement de mars 1889. Cet édifice nous satisfait à tous égards. La concentration dans un seul et même bâtiment de toutes les branches de l'administration centrale constitue un allégement sérieux pour la marche des affaires, autrefois fréquemment entravée par la dissémination des services dans plusieurs immeubles distincts.

Nous avons loué à des prix avantageux tous les magasins disponibles, sauf celui de l'angle sud-est que nous croyons devoir réserver provisoirement pour y placer plus tard le relief du Gothard exécuté en vue de l'Exposition universelle de Paris.

Le produit de ces magasins, joint à la suppression des loyers pour les locaux occupés jusqu'ici dans le Stadthof, ainsi qu'à l'intérêt du prix de vente de la propriété de Bellevue, compensera entièrement la somme d'intérêts du capital affecté à la construction du nouveau bâtiment, de sorte que ce dernier, abstraction faite de quelques frais en plus pour le chauffage central et l'éclairage électrique, n'entraînera pour le compte d'exploitation aucune augmentation de charges.

Dans le courant de l'été dernier nous avons fait publier dans des feuilles suisses et étrangères la vente et éventuellement la location du bâtiment de Bellevue devenu disponible; ces avis n'ont toutefois abouti à aucune offre acceptable. Dans l'intervalle, nous avons réussi à passer avec le chapitre de la cathédrale de Lucerne une convention aux termes de laquelle celui-ci acquiert pour la somme de fr. 260,000 et dès le 15 mars 1889 la propriété de Bellevue et nous cède en revanche pour le même prix cinq maisons lui appartenant et situées devant le nouveau bâtiment d'administration, plus un terrain à bâtir dans la rue de la Halde. D'autre part il nous a été possible de rétrocéder

pour la somme de fr. 256,000 ces cinq maisons et le terrain à la Société de construction de Lucerne qui s'est donné pour tâche la démolition du mas de maisons disgracieuses s'élevant entre les rues du Stift et de la Halde et de bâtir sur ce terrain divers édifices conformément au plan cadastral. La suppression des bâtiments en question dégagera la façade sud-est du nouveau bâtiment d'administration et a par conséquent pour la Compagnie du Gothard une importance majeure qui atténue certainement de beaucoup la perte subie sur la propriété de Bellevue.

Pendant le dernier exercice, le Conseil d'administration a pris dans 2 séances 25 décisions et la Direction dans 110 séances en a pris 4845.

III. Finances.

Au bilan annuel figure un capital-actions de . . . fr. 40,000,000. — constituant relativement à celui de 1887 une augmentation de 6 millions.

Comme nous le disions dans notre dernier rapport, le capital-actions, conformément à la résolution de l'Assemblée générale du 28 novembre 1887, a été porté à fr. 40,000,000. — par l'émission de 12,000 actions nouvelles de fr. 500. De cette nouvelle émission de 6 millions de francs, 50°/o ont été versés au mois de janvier 1888; le versement de la seconde moitié est fixé au 1° janvier 1891.

Le capital-obligations qui était au 31 décembre 1887 de fr. 91,044,500. — soit fr. 23,547,500. — emprunt 5%, 67,497,000. — " 4%,

a subi en 1888 les modifications suivantes:

Le Consortium nous a livré pour la conversion fr. 902,500 val. nom. d'obligations 5% du Gothard et a reçu en échange, au cours de 90½ stipulé par la convention, fr. 1,000,000 val. nom. d'obligations 4% de l'emprunt de 100 millions du 1er janvier 1884.

Sur ce dernier emprunt on a remboursé au 31 décembre fr. 140,000 par voie de tirage au sort et conformément au plan d'amortissement.

L'ensemble du capital obligations fin 1888 était composé de la manière suivante: a) obligations 5%, IVe série fr. 14,886,000. — 5%, IIe hypothèque 3,642,000. — 5%, emprunt du Monte-Cenere 4,117,000. fr. 22,645,000. b) obligations $4^{\circ}/_{\circ}$ 68,357,000. total fr. 91,002,000. — Le capital-subventions est demeuré sans changement au chiffre de . fr. 119,000,000. — Le total du capital-subventions et du capital-actions versés, ainsi que des emprunts 5 et 4% s'élevait fin 1888 à fr. 247,002,000. dont il a été dépensé: pour chemin de fer et installations fixes fr. 207,637,105. 52 matériel roulant 10,504,987. 92 mobilier et ustensiles . 1,209,721. 31 total pour le compte de construction fr. 219,351,814. 75

à reporter

fr. 219,351,814. 75 fr. 247,002,000. –